

Règlement jeu concours "Selfie SMC"

1 – Organisation du jeu:

Le Stade Malherbe Caen organise du 12 Octobre 2015 au 30 Octobre 2015 inclus, un jeu gratuit sans obligation d'achat, intitulé "Selfie SMC". Ce jeu sera diffusé à travers les pages officielles Facebook et Twitter du Stade Malherbe Caen.

2 – L'organisateur:

L'organisateur de ce jeu-concours est le Stade Malherbe Caen (23 boulevard Georges Pompidou - CS 85216 - 14000 - CAEN CEDEX 04 – 0892 700 148, 0.337€/min)

3 – Mécanique du jeu:

Il s'agit d'un jeu uniquement réservé aux étudiants. Ces derniers devront nous envoyer un selfie en rapport avec le Stade Malherbe Caen entre le lundi 12 Octobre 2015 et le vendredi 16 Octobre 2015. Nous publierons sur notre page Facebook un album photo reprenant l'ensemble des photos reçues à partir du lundi 19 Octobre 2015. A partir du 26 Octobre 2015, nous publierons à nouveau un album photo avec cette fois-ci les 5 selfies ayant été précédemment les plus « likés ». Ces participants devront donc essayer de partager au maximum leur photo pour être l'heureux gagnant.

4 – Désignation des gagnants:

La désignation du gagnant se fera en plusieurs étapes :

- Première étape : être dans les 5 selfies les plus « likés » au sein du premier album publié à partir du 19 Octobre 2015 ;
- Seconde étape : être le selfie le plus « likés » au sein du second album publié le 26 Octobre 2015.

Le gagnant recevra un message privé via Facebook ou Twitter, dans les 2 jours suivant la désignation du vainqueur, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 3 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot ne sera pas remis en jeu. Le gagnant sera donc prévenu à partir du 2 Novembre 2015.

5 – Gain:

Comme évoqué dans l'alinéa 4 de ce règlement, ce jeu-concours récompensera 1 vainqueur ayant obtenu le plus de « likes » sur sa photo diffusée sur notre page Facebook. Le vainqueur se verra remettre 10 places pour assister au match SM Caen / EA Guingamp avec 9 personnes de son choix en tribune Prestige le 7 Novembre 2015. Les informations concernant le retrait de ces places seront transmises par mail la semaine avant le match en question.

6 – Modification des dates du jeu:

La société organisatrice ne saurait encourir quelque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté si elle est amenée à annuler le présent jeu. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions.

7 - Publication:

Le club peut inviter à partager la participation ou bien devenir fans des pages officielles du club sur les réseaux sociaux mais en aucun cas ces actions ne favoriseront un fan plutôt qu'un autre.

8 – Responsabilité:

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, www.facebook.com, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au jeu. Facebook n'est ni organisateur, ni parrain de l'opération. Les données personnelles collectées lors du jeu sont destinées à la société organisatrice.

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation du règlement sera tranchée par la société organisatrice.

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement en toutes ses stipulations.